



Mairie du Pêchereau

Espace Jean DESCOUT
Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie.dupechereau@orange.fr

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 AVRIL 2026
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU CGT**

	OBJET	N° DELIBERATION	VOTE
1)	Délégations du conseil municipal au maire	01042026	APPROUVEE
2)	Appel d'offres/Ouverture des plis	02042026	APPROUVEE
3)	Délégués Syndicat Val de Creuse/Val d'Anglin	03042026	APPROUVEE
4)	Délégués SDEI	04042026	APPROUVEE
5)	Syndicat mixte de gestion assainissement autonome	05042026	APPROUVEE
6)	Syndicat intercommunal de ramassage scolaire	06042026	APPROUVEE
7)	Conseil d'administration cinéma	07042026	APPROUVEE
8)	ATD 36	08042026	APPROUVEE
9)	Aide alimentaire à domicile	09042026	APPROUVEE
10)	Chambre d'agriculture	10042026	APPROUVEE
11)	Comité national de défense	11042026	APPROUVEE
12)	Conseil de classe école primaire	12042026	APPROUVEE
13)	Conseil de classe école maternelle	13042026	APPROUVEE
14)	Syndicat des Eaux de la Grave	14042026	APPROUVEE
15)	Centre communal d'Action sociale	15042026	APPROUVEE
16)	Création deux emplois saisonniers	16042026	APPROUVEE

Affiché le 14 avril 2026

Transmis en Préfecture le 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°01042026

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pouvoir(s) : 3

Pour : 17 = 14 + 3

Contre :

Abstention (s) : 1

Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Germain LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna,, ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à RIVRON Cécile, LORDET Catherine.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Délégations du conseil municipal au maire

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à

donner à Monsieur le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCIDE par 17 voix pour, 1 abstention

Article 1er –

Monsieur le maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat : (*indiquer celles des décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour lesquelles délégation est donnée au maire*).

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code **dans les conditions que fixe le conseil municipal** ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros.
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et **dans les conditions fixées par le conseil municipal**, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même Code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, **dans les**

conditions fixées par le conseil municipal ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même Code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du Code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable **d'un montant** inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent Code.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Germain LEFEBVRE

Le Maire,



René ROUET

Secrétaire de séance

Certifié exécutoire

Le : 14 avril 2026

Publié ou Notifié

Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°02042026

Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19 Pouvoir(s) : 3 Pour : 19 (16+3) Contre : / Abstention (s) : /	Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Germain LEFEBVRE, Maire.
	Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna, ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline, NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à Lucie LEPAGE – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain, SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Appel d'offres/Ouverture des plis

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue selon le Code Général des Collectivités Territoriales pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres et ouverture des plis. Pour chacun des membres ci-dessous, le vote a donné les résultats suivants :

Ont été proclamés membres titulaires par 19 voix pour

TITULAIRES

- ✓ Francis NOUHANT
- ✓ Corinne MOULIN
- ✓ Joël HUET

Ont été proclamés membres suppléants par 19 voix pour

SUPPLEANTS

- ✓ Jean-Pierre VIARD
- ✓ Patricia MOREAU
- ✓ René ROUET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET



Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026





Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°03042026

Nombre de Conseillers	Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19	municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16	ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19	Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3	
Pour : 19 (16+3)	
Contre : /	
Abstention (s) : /	Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Délégués Syndicat Val de Creuse/Val d'Anglin

Deux membres titulaires et deux membres suppléants ont été désignés par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue pour siéger au sein du Syndicat Pays Val de Creuse Val d'Anglin selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été proclamés membres titulaires par 19 voix pour

. Titulaires

- ✓ Germain LEFEBVRE
- ✓ René ROUET

Ont été proclamés membres suppléants par 19 voix pour

. Suppléants

- ✓ Francis NOUHANT
- ✓ Lucie LEPAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

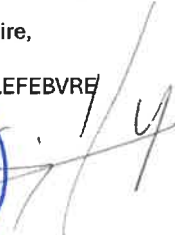
René ROUET



Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire

Le : 14 avril 2026

Publié ou Notifié

Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°04042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Délégués SDEI

Un membre titulaire et un membre suppléant ont été élus par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue pour siéger au sein du Syndicat d'Electrification de l'Indre selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

A été proclamé membre titulaire par 19 voix pour

. Titulaire

✓ Franck EMERY

A été proclamé membre suppléant par 19 voix pour

. Suppléant

✓ Jean-Pierre VIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

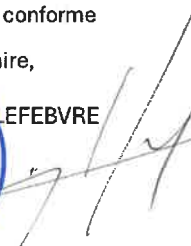
René ROUET



Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : **02.54.24.04.97**

Télécopie : **02.54.24.19.82**

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°05042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Syndicat mixte de gestion assainissement autonome

Un membre titulaire et un membre suppléant ont été désignés par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue pour siéger au sein du Syndicat Mixte de gestion assainissement autonome selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été proclamés membres titulaires par 19 voix pour

. Titulaires

- ✓ Jean-Pierre VIARD
- ✓ Franck EMERY

Ont été proclamés membres suppléants par 19 voix pour

. Suppléants


- ✓ Joël HUET
- ✓ Thomas DEHON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET



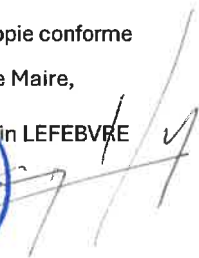
Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026





Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°06042026

Nombre de Conseillers	Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19	municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16	ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19	Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3	
Pour : 19 (16+3)	
Contre : /	
Abstention (s) : /	Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Syndicat intercommunal de ramassage scolaire

Deux membres titulaires et deux membres suppléants ont été désignés par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal ramassage scolaire selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été proclamés membres titulaires par 19 voix pour

. Titulaires

- ✓ Thomas DEHON
- ✓ Lucie LEPAGE

Ont été proclamés membres suppléants par 19 voix pour

. Suppléants

- ✓ Martine HEUSTACHE
- ✓ Corinne MOULIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET



Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°07042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Conseil d'administration cinéma

A l'unanimité, le conseil municipal désigne un membre ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'administration cinéma

. Catherine MARCHAND

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°08042026

Nombre de Conseillers : Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Germain LEFEBVRE, Maire.
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : /

Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna, ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline, NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : ATD 36

A l'unanimité, le conseil municipal désigne un représentant pour siéger au sein de l'ATD36

. Jean-Pierre VIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°09042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Aide alimentaire à domicile

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres ci-dessous pour siéger au sein du conseil d'administration Aide alimentaire à domicile

- . Martine HEUSTACHE - Titulaire
- . Cécile RIVRON Suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Pour copie conforme

Le Maire,

Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°10042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Chambre d'agriculture

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres ci-dessous pour siéger au sein de la Chambre d'Agriculture

- . Titulaire – Philippe DE POUILLY
- . Suppléant – Jean-Pierre VIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET



Pour copie conforme

Le Maire,
Germain LEFEBVRE

Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°11042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Comité National : de Défense

A l'unanimité, le conseil municipal désigne un membre ci-dessous pour siéger au sein du Comité National de Défense

. Franck EMERY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Pour copie conforme

Le Maire,
Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêcheureau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°12042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêcheureau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Conseil de classe école primaire

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres ci-dessous pour siéger au sein du Conseil de classe Ecole Primaire

- . Germain LEFEBVRE
- . Martine HEUSTACHE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Pour copie conforme

Le Maire,
Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°13042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Conseil de classe école maternelle

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres ci-dessous pour siéger au sein du Conseil de classe Ecole maternelle

- . Germain LEFEBVRE
- . Catherine MARCHAND

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Pour copie conforme

Le Maire,
Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêcheureau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°14042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêcheureau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Syndicat des Eaux de la Grave

Quatre membres titulaires ont été élus par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue pour siéger au sein du Conseil d'Administration Syndicat des Eaux de la Grave (SEG) selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été proclamés membres titulaires par 19 voix pour

- ✓ Francis NOUHANT
- ✓ Joël HUET
- ✓ Jean-Pierre VIARD
- ✓ Laurent LUGNOT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026

Pour copie conforme
Le Maire,
Germain LEFEBVRE



Mairie du Pêcheureau



Espace Jean DESCOUT

Château du Courbat

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

36200 LE PÊCHEREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°15042026

Nombre de Conseillers Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19 municipal de Le Pêcheureau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16 ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19 Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3
Pour : 19 (16+3)
Contre : /
Abstention (s) : / Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : Centre communal d'Action sociale

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres ci-dessous pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Personnes internes

. Martine HEUSTACHE
. Patricia MOREAU
. Anna SABATHÉ
. Thomas DEHON

Personnes externes

- Claude BOUZANNE (UDAF)
- Alain GREGNANIN
- Françoise DESCOUT
- Sylvie BOLMEYE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de séance

René ROUET

Pour copie conforme

Le Maire,
Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau

Espace Jean DESCOUT
Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°16042026

Nombre de Conseillers	Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil
En exercice : 19	municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 16	ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Votants : 19	Germain LEFEBVRE, Maire.
Pouvoir(s) : 3	
Pour : 19 (16+3)	
Contre : /	
Abstention (s) : /	Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : DÉLIBÉRATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les espaces verts

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE

- La création à compter du 20 avril 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois et 3 jours allant du 20 avril 2025 au 23 octobre inclus.

ET

- La création à compter du 1^{er} juin 2026 au 31 juillet 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois du 1^{er} juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut et majoré du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

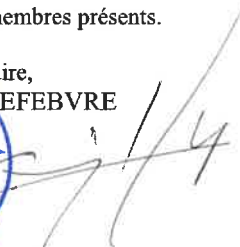
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

René ROUET
Secrétaire



Le Maire,
Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois et 3 jours allant du 20 avril 2025 au 23 octobre inclus.

ET

- La création à compter du 1^{er} juin 2026 au 31 juillet 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois du 1^{er} juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut et majoré du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

René ROUET
Secrétaire



Le Maire,
Germain LEFEBVRE



Certifié exécutoire
Le : 14 avril 2026
Publié ou Notifié
Le : 14 avril 2026



Mairie du Pêchereau

Espace Jean DESCOUT
Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : 02.54.24.04.97

Télécopie : 02.54.24.19.82

E-Mail : mairie@lepechereau36.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°16042026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Pouvoir(s) : 3

Pour : 19 (16+3)

Contre : /

Abstention (s) : /

Le treize avril deux mille vingt six à 18 heures 30 le conseil municipal de Le Pêchereau dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Germain LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2026

Étaient présents : LEFEBVRE Germain reçoit procuration de DE POUILLY Philippe, RIVRON Cécile reçoit pouvoir de SABATHÉ Anna , ROUET René, HEUSTACHE Martine, EMERY Franck, MOREAU Patricia, VIARD Jean-Pierre, LEPAGE Lucie reçoit procuration de COURAGEUX Céline , NOUHANT Francis, HUET Joël, MOULIN Corinne, DEHON Thomas, MARCHAND Catherine, LUGNOT Laurent, SOULAS Carole, LORDET Catherine formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres.

Étaient absents excusés : COURAGEUX Céline donne pouvoir à LEPAGE Lucie – DE POUILLY Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Germain - SABATHÉ Anna donne pouvoir à Cécile RIVRON.

René ROUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : DÉLIBÉRATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les espaces verts

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE

- La création à compter du 20 avril 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.